

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 2 septembre 2026

Les douaniers de Dijon saisissent 231 kg de cocaïne dissimulés dans le système de ventilation d'un poids lourd.

Le 27 août, les douaniers de Dijon ont contrôlé un poids lourd immatriculé aux Pays-Bas et découvert 231,3 kg de cocaïne dissimulés dans le système de ventilation de la cabine. La valeur de revente de la drogue est estimée à 6,8 millions d'euros sur le marché illicite de la revente. Le chauffeur néerlandais a reconnu savoir qu'il transportait des stupéfiants et a été placé en détention provisoire dans l'attente de son procès, fixé au 14 octobre 2026.

Le jeudi 27 août 2026 au matin, les agents de la brigade des douanes de Dijon sélectionnent, parmi le flot des véhicules, un poids lourd immatriculé aux Pays-Bas. Ils l'escortent jusqu'à l'aire de Corgoloin, où ils procèdent à son contrôle.

Dès le début du contrôle, l'attitude du chauffeur ainsi que la faible valeur déclarée de la marchandise, constituée de vins mousseux espagnols, incitent les douaniers à approfondir leurs vérifications et à procéder à la vérification de la totalité du chargement.

Le contrôle intégral de la remorque confirme que le chargement correspond à la marchandise déclarée. En revanche, la fouille très approfondie de la cabine permet de découvrir 231,3 kg de cocaïne dissimulés dans le système de ventilation. La valeur de revente de cette drogue sur le marché illicite des stupéfiants est estimée à près de 6,8 millions d'euros.

La découverte de la cache aménagée, un mode de dissimulation régulièrement utilisé par les organisations de fraude, rappelle une précédente saisie d'ampleur réalisée en Bourgogne. Le 17 juillet 2026, sur l'autoroute A6, les agents de la brigade de surveillance intérieure (BSI) avaient en effet saisi plus de 165 kg de cocaïne, dissimulés dans le plafonnier de la cabine d'un camion.

À l'issue de son audition, au cours de laquelle il a reconnu savoir qu'il transportait des produits stupéfiants, le chauffeur routier néerlandais a été placé en retenue douanière. Présenté lundi devant le tribunal judiciaire de Dijon en comparution immédiate, il a demandé un délai pour préparer sa défense. Il sera jugé le 14 octobre 2026 et a été placé en détention provisoire dans l'attente de son procès.

Cette nouvelle saisie témoigne de la mobilisation durant tout l'été des douaniers dijonnais pour combattre tous les trafics et préserver la sécurité et la santé de nos concitoyens.

En 2025, la Douane a saisi 108,81 tonnes de stupéfiant, dont 31,26 tonnes de cocaïne, sur l'ensemble du territoire national. Cette saisie s'inscrit ainsi dans une dynamique nationale de mobilisation renforcée contre le trafic de cocaïne, alors même que les organisations criminelles redoublent d'ingéniosité pour dissimuler leurs cargaisons.

POUR ALLER PLUS LOIN

- [photos de la saisie : https://www.flickr.com/gp/douanefrance/LvvUjD0qii](https://www.flickr.com/gp/douanefrance/LvvUjD0qii)

Crédit : Douane française

Contact presse : presse@douane.finances.gouv.fr